

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNÉ CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

ROUBAIX, LE 15 JANVIER 1886

ENCHÈRES DE LAINES DE LONDRES

AVIS IMPORTANT
Le JOURNAL DE ROUBAIX recevra, chaque jour, pendant la durée des prochaines enchères de Laines, des dépêches et des correspondances...

L'heure à laquelle se terminent les enchères — (de 6 à 7 heures) — ne nous permettrait malheureusement pas de donner les dernières dépêches le soir même...

Nous prions ceux de nos abonnés de Roubaix-Tourcoing, pour qui elles présentent un intérêt particulier, de vouloir bien nous en aviser.

Nous les leur transmettrons aussitôt reçus, par voie téléphonique ou par poste.

Les conditions de ce service spécial seront déterminées d'après le nombre des demandes qui nous parviendront.

Les correspondances et dépêches littéraires ne paraîtront pas dans la petite édition à cinq centimes et ne seront communiquées qu'aux abonnés de la grande édition du JOURNAL DE ROUBAIX.

LES CONTRADICTIONS DE M. PAUL BERT

M. Paul Bert prend l'opinion publique pour confidente de ses idées en matière d'organisation coloniale en Annam et au Tonkin. Noms d'annonciateurs ni l'intention ni la prétention de les disserter. Ces idées peuvent être bonnes, elles peuvent aussi être mauvaises...

Il devra opérer à Madagascar, comme M. Paul Bert opéra au Ton-King, dans l'Annam et au Cambodge.

Plus de subvention à la presse
Paris, 14 janvier. — Le ministre de l'intérieur a manifesté, sur la proposition de son nouveau directeur de cabinet, M. Lafon, l'intention de supprimer toute espèce de subvention à la presse, sous quelque forme qu'elle puisse être accordée.

Les onze condamnés politiques graciés
L'Officiel de demain publiera un décret gracieux à l'égard des onze condamnés pour crimes ou délits politiques qui sont encore dans les prisons à l'heure actuelle et qui sont : le prince Knyvitchine, Mlle Louise Michel et les nommés Lora, Christian-Renaud, Pouget et Chautauq; plus quatre condamnés de l'affaire de Montcau-lez-Mines. Le nommé Cyvoet, condamné pour crime de droit commun, n'est pas, bien entendu, compris dans ces décrets.

La révolte de la maison centrale de Riom
Riom, 14 janvier. — Le calme est loin d'être rétabli à la maison centrale. Aujourd'hui 300 détenus ont refusé de travailler; 19 ont été dirigés sur une autre maison. Des menaces ont été proférées contre le directeur.

Une imposante cérémonie au Vatican. — Le prochain consistoire
Rome, 14 janvier. — Ce matin a eu lieu à l'Apollinaire l'inauguration solennelle du cours supérieur de littératures italienne, latine, grecque ouvert pour répondre au désir exprimé naguère par Léon XIII.

Seize cardinaux assistaient à cette cérémonie, ainsi que tout le corps diplomatique, de nombreux prélats et les élèves des séminaires.

Le reste du département ne pouvait rester en arrière et Roubaix aurait jaloux Lille, si nous avions conservé le monopole de cette industrie. A Roubaix, c'est le parti Martinet qui s'est chargé

de la chose; il n'y a pas de petits profits; et c'est contre le commissaire de police que cet éminent anarchiste a dirigé la campagne. L'administration elle-même n'est pas ignorante. Le commissaire de police, que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais qui ne doit pas être un profond juriste, a fait empocher le parié dans l'exercice de ses fonctions et l'a expédié au parquet aux frais de la promesse. Le substitut, qui n'a pu mais, a dû donner des ordres pour que Martinet fut relâché et que ses brochures lui fussent rendues; peut-être a-t-il été obligé de lui présenter l'assurance de sa considération très distinguée.

Martinet est donc rentré triomphant dans sa bonne ville, avec les honneurs de la guerre et de la persécution courageusement supportée. Arrivé des martyrs, descendus sur le front du « parié ». Si nous signalons ces faits, ce n'est pas pour défendre les personnes attaquées par ces pamphlets qui, sortis hier des égoûts, y retourneront demain. Ces personnes n'ont eu pas besoin d'auteurs. La question est plus haute. Les nouvelles lois sur le colportage et sur la presse ont accordé la liberté illimitée de l'outrage. Vous qui me lisez et qui, bourgeois paisible ou travailleur courageux, ne pensez à rien, écoutez : un individu peut, demain, vous attaquer, publier sur votre compte, sur celui de votre femme ou de vos parents les calomnies les plus odieuses; il peut stipendier des gamins qui, à vous-même, viendront offrir leur marchandise; ils l'offriront à vos filles, à vos sœurs, à vos mères. Vous n'aurez le droit de rien dire et si vous élevez la voix, c'est vous qui serez empoché par la maréchasserie, et le procureur de la République, après avoir repris contre vous une condamnation, mandera à tous les officiers de la force publique d'y prêter main-forte, au nom du peuple français.

— Alors, il n'y a rien à faire, méditez-vous. — Pardon, adressez-vous à la justice; les lois s'appliquent à tous et ne font pas de distinction de personnes; vous userez de la citation directe et l'affaire sera mise au rôle.

— Ensuite? — Ensuite vous demanderez des dommages et intérêts; ou vous les accordera probablement; et prononcera une amende contre votre insupportable et peut-être lui octroiera-t-on quelques jours de prison.

— Et après? — Après, comme votre individu est insolvable, vous paierez les frais, c'est un des privilèges de la partie civile; dans un procès, faite, recommencera ses opérations sur de nouvelles bases.

— C'est épouvantable, me direz-vous; je suis de votre avis; c'est la loi, dans tout cela; mais nous sommes charnellement attachés à cette charmante institution et, sous peine de manquer à nos devoirs les plus sacrés de citoyen, il ne nous reste qu'à nous incliner.

— Nous inclinons, c'est fort bien; mais si on insulte à notre honneur, et cela peut arriver, vous demandez, dans un procès, le droit de faire un procès pour écarter les lois qui nous défendent de nous incliner; vous demandez que nous ne soyons pas traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

de la chose; il n'y a pas de petits profits; et c'est contre le commissaire de police que cet éminent anarchiste a dirigé la campagne. L'administration elle-même n'est pas ignorante. Le commissaire de police, que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais qui ne doit pas être un profond juriste, a fait empocher le parié dans l'exercice de ses fonctions et l'a expédié au parquet aux frais de la promesse. Le substitut, qui n'a pu mais, a dû donner des ordres pour que Martinet fut relâché et que ses brochures lui fussent rendues; peut-être a-t-il été obligé de lui présenter l'assurance de sa considération très distinguée.

Martinet est donc rentré triomphant dans sa bonne ville, avec les honneurs de la guerre et de la persécution courageusement supportée. Arrivé des martyrs, descendus sur le front du « parié ». Si nous signalons ces faits, ce n'est pas pour défendre les personnes attaquées par ces pamphlets qui, sortis hier des égoûts, y retourneront demain. Ces personnes n'ont eu pas besoin d'auteurs. La question est plus haute. Les nouvelles lois sur le colportage et sur la presse ont accordé la liberté illimitée de l'outrage. Vous qui me lisez et qui, bourgeois paisible ou travailleur courageux, ne pensez à rien, écoutez : un individu peut, demain, vous attaquer, publier sur votre compte, sur celui de votre femme ou de vos parents les calomnies les plus odieuses; il peut stipendier des gamins qui, à vous-même, viendront offrir leur marchandise; ils l'offriront à vos filles, à vos sœurs, à vos mères. Vous n'aurez le droit de rien dire et si vous élevez la voix, c'est vous qui serez empoché par la maréchasserie, et le procureur de la République, après avoir repris contre vous une condamnation, mandera à tous les officiers de la force publique d'y prêter main-forte, au nom du peuple français.

— Alors, il n'y a rien à faire, méditez-vous. — Pardon, adressez-vous à la justice; les lois s'appliquent à tous et ne font pas de distinction de personnes; vous userez de la citation directe et l'affaire sera mise au rôle.

— Ensuite? — Ensuite vous demanderez des dommages et intérêts; ou vous les accordera probablement; et prononcera une amende contre votre insupportable et peut-être lui octroiera-t-on quelques jours de prison.

— Et après? — Après, comme votre individu est insolvable, vous paierez les frais, c'est un des privilèges de la partie civile; dans un procès, faite, recommencera ses opérations sur de nouvelles bases.

— C'est épouvantable, me direz-vous; je suis de votre avis; c'est la loi, dans tout cela; mais nous sommes charnellement attachés à cette charmante institution et, sous peine de manquer à nos devoirs les plus sacrés de citoyen, il ne nous reste qu'à nous incliner.

— Nous inclinons, c'est fort bien; mais si on insulte à notre honneur, et cela peut arriver, vous demandez, dans un procès, le droit de faire un procès pour écarter les lois qui nous défendent de nous incliner; vous demandez que nous ne soyons pas traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

de la chose; il n'y a pas de petits profits; et c'est contre le commissaire de police que cet éminent anarchiste a dirigé la campagne. L'administration elle-même n'est pas ignorante. Le commissaire de police, que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais qui ne doit pas être un profond juriste, a fait empocher le parié dans l'exercice de ses fonctions et l'a expédié au parquet aux frais de la promesse. Le substitut, qui n'a pu mais, a dû donner des ordres pour que Martinet fut relâché et que ses brochures lui fussent rendues; peut-être a-t-il été obligé de lui présenter l'assurance de sa considération très distinguée.

Martinet est donc rentré triomphant dans sa bonne ville, avec les honneurs de la guerre et de la persécution courageusement supportée. Arrivé des martyrs, descendus sur le front du « parié ». Si nous signalons ces faits, ce n'est pas pour défendre les personnes attaquées par ces pamphlets qui, sortis hier des égoûts, y retourneront demain. Ces personnes n'ont eu pas besoin d'auteurs. La question est plus haute. Les nouvelles lois sur le colportage et sur la presse ont accordé la liberté illimitée de l'outrage. Vous qui me lisez et qui, bourgeois paisible ou travailleur courageux, ne pensez à rien, écoutez : un individu peut, demain, vous attaquer, publier sur votre compte, sur celui de votre femme ou de vos parents les calomnies les plus odieuses; il peut stipendier des gamins qui, à vous-même, viendront offrir leur marchandise; ils l'offriront à vos filles, à vos sœurs, à vos mères. Vous n'aurez le droit de rien dire et si vous élevez la voix, c'est vous qui serez empoché par la maréchasserie, et le procureur de la République, après avoir repris contre vous une condamnation, mandera à tous les officiers de la force publique d'y prêter main-forte, au nom du peuple français.

— Alors, il n'y a rien à faire, méditez-vous. — Pardon, adressez-vous à la justice; les lois s'appliquent à tous et ne font pas de distinction de personnes; vous userez de la citation directe et l'affaire sera mise au rôle.

— Ensuite? — Ensuite vous demanderez des dommages et intérêts; ou vous les accordera probablement; et prononcera une amende contre votre insupportable et peut-être lui octroiera-t-on quelques jours de prison.

— Et après? — Après, comme votre individu est insolvable, vous paierez les frais, c'est un des privilèges de la partie civile; dans un procès, faite, recommencera ses opérations sur de nouvelles bases.

— C'est épouvantable, me direz-vous; je suis de votre avis; c'est la loi, dans tout cela; mais nous sommes charnellement attachés à cette charmante institution et, sous peine de manquer à nos devoirs les plus sacrés de citoyen, il ne nous reste qu'à nous incliner.

— Nous inclinons, c'est fort bien; mais si on insulte à notre honneur, et cela peut arriver, vous demandez, dans un procès, le droit de faire un procès pour écarter les lois qui nous défendent de nous incliner; vous demandez que nous ne soyons pas traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

— Effectivement, j'en conviens. — Lequel? — Lequel? — Oh! non, c'est trop américain.

— C'est trop américain, c'est vrai, mais voilà pourtant ce que nous allons avoir la liberté. — Pardon, la liberté actuelle. Les lois ne nous empêchent pas de nous incliner; mais nous ne pouvons pas nous incliner sans être traités comme des chiens et que nous ne soyons pas traités comme des chiens.

de la chose; il n'y a pas de petits profits; et c'est contre le commissaire de police que cet éminent anarchiste a dirigé la campagne. L'administration elle-même n'est pas ignorante. Le commissaire de police, que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais qui ne doit pas être un profond juriste, a fait empocher le parié dans l'exercice de ses fonctions et l'a expédié au parquet aux frais de la promesse. Le substitut, qui n'a pu mais, a dû donner des ordres pour que Martinet fut relâché et que ses brochures lui fussent rendues; peut-être a-t-il été obligé de lui présenter l'assurance de sa considération très distinguée.

Martinet est donc rentré triomphant dans sa bonne ville, avec les honneurs de la guerre et de la persécution courageusement supportée. Arrivé des martyrs, descendus sur le front du « parié ». Si nous signalons ces faits, ce n'est pas pour défendre les personnes attaquées par ces pamphlets qui, sortis hier des égoûts, y retourneront demain. Ces personnes n'ont eu pas besoin d'auteurs. La question est plus haute. Les nouvelles lois sur le colportage et sur la presse ont accordé la liberté illimitée de l'outrage. Vous qui me lisez et qui, bourgeois paisible ou travailleur courageux, ne pensez à rien, écoutez : un individu peut, demain, vous attaquer, publier sur votre compte, sur celui de votre femme ou de vos parents les calomnies les plus odieuses; il peut stipendier des gamins qui, à vous-même, viendront offrir leur marchandise; ils l'offriront à vos filles, à